

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

COUPE DES CLUBS

Art.1- DEFINITION

La Commission d'Enduro met en compétition en 2021 la coupe des Clubs d'Enduro qui se dispute, par équipe, sur une seule épreuve d'une journée le :

20 Juin 2021 –Union Sportive Cauneille à PEYREHORADE (40)

Art.2-GENERALITES

Les règles, les dispositions, les pénalisations ou les sanctions sont celles usitées habituellement en championnat et en particulier pour les règles d'assistance, à l'exception de celles qui seront dument précisées au sein du présent règlement.

ART.3-OUVERTURE

La coupe des Clubs d'Enduro est ouverte prioritairement :

-**aux clubs** de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine, composées de trois pilotes licenciés au sein du même club.

-**aux Comités Motocyclistes Départementaux** de la ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine, composées de trois pilotes licenciés dans le département de leur Comité Départemental.

-**aux teams** (marchands de motos, importateurs, écuries, groupe de pilotes etc....) composés de trois licenciés de leur choix

-individuels.

Chaque Club, Comité Départementaux, Team est libre d'engager le nombre d'équipes de son choix .Un concurrent ne peut faire partie que d'une seule équipe à la fois. Seuls les pilotes titulaires de licences internationales, N C O ou N J 3 C peuvent y participer .Les licenciés une manifestation sont admis a figurer dans une équipe de TEAM ou en Individuel.

Les numéros de course, seront attribués suivant la date d'inscription

Les couleurs des plaques et numéros sont ainsi définies :

-Clubs : n° 1 à 199 –Plaque rouge, numéro blanc

-Comités Départementaux : n° 200 à 299 -Plaque jaune, numéro noir

-Teams : 300 à 499 - Plaque noir, numéro blanc

-Individuels : à partir du numéro 500 –plaque verte, numéro blanc

ART.4-ENGAGEMENTS

Les engagements seront effectués à l'adresse suivante :<https://ffm.engage-sports.com>. le montant de l'engagement est fixé à **200 euros** par équipe et devra être versé globalement par un des trois pilotes

(paiement par CB uniquement). Les pilotes individuels pourront participer à l'épreuve suivant les places disponibles. Le droit d'engagement est fixé à **70 euros**

Les engagements seront ouverts dès que possible

ART.5-CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs se dérouleront le samedi de 14 h30 à 18 h et de 7h00 à 9h le dimanche.

Les contrôles techniques se dérouleront le samedi de 15h00 à 19h00 et de 7h00 à 9h30 le dimanche.

ART.6-DEPART

Le départ des premiers pilotes sera à 9h30

Il sera donné de minute en minute. Les trois pilotes de chaque équipe partiront ensemble.

L'ordre des départs sera le suivant

- Clubs, dans l'ordre des numéros
- Comités Départementaux, dans l'ordre des numéros
- Teams, dans l'ordre des numéros
- Individuels, dans l'ordre des numéros

ART.7-ITINERAIRE

Le kilométrage total de l'épreuve ne devra pas représenter plus de 200 kms

Les pilotes effectueront 2 tours .Le parcours comprendra 2 spéciales par tour avec un CH unique

ART.8-CLASSEMENTS

Un classement distinct sera établi pour chaque type d'équipes :

- Clubs
- Comités Motocyclistes Départementaux
- Teams

Ces équipes seront classées dans l'ordre croissant des points par addition des pénalités individuelles de chacun des trois équipiers.

- individuels
- Scratch individuels toutes catégories confondus
- Scratch Féminins toutes catégories confondus

ART.9-RECOMPENSES

Seules les équipes de Clubs concourent pour le titre de vainqueur de la Coupe de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine des Clubs d'Enduro

L'équipe de Club gagnante se verra récompensée d'un trophée qui sera remis en compétition chaque année (à la charge de la Ligue) .Des récompenses seront remises aux pilotes des trois premières places (à la charge de la Ligue).

Trois clubs différents seront récompensés puisque ce classement est basé sur le résultat du meilleur équipage de chaque club

Le club organisateur remettra des récompenses aux pilotes :

- Des premières équipes des Comités Motocyclistes Départementaux
- Des premières équipes de Teams
- Individuels

Le club pourra récompenser les vainqueurs des classements Scratch individuels toutes catégories confondus.

ART.10-REPARATIONS-AIDES EXTERIEURES

Les mêmes restrictions que celles imposées au championnat seront appliquées dans les épreuves de Coupe pour l'assistance .En revanche, les pilotes d'une même équipe pourront s'entraider mutuellement sans encourir de sanctions.

ART.11-PENALITES

Les pénalités du championnat seront reprises pour la coupe .Ainsi les coureurs veilleront à remettre au contrôle d'arrivée les fiches horaires ou de passages.

L'abandon ou la disqualification d'un coureur sera pénalisé de 3600 points.

ART.12-OFFICIELS

Seront désignés par la Ligue

- un directeur de course
- un délégué, président du jury, nommé par la commission d'enduro
- deux commissaires sportifs
- deux commissaires techniques
- des chronométreurs officiels chargés d'assurer le chronométrage des spéciales et le classement de l'épreuve

ART.12- REGLES ENVIRONNEMENTALES

Se reporter à l'article 33 du championnat de France d'Enduro 2021

